

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :			
	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS . . . .	4.50	6 fr	7 »
6 MOIS . . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . . . .	15 »	18 »	20 »

**ON PEUT S'ABONNER :**  
 A la Résidence de France, à Rabat,  
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris  
 et dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**ÉDITION FRANÇAISE**  
**Hebdomadaire**  
 DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
*Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)*

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.  
 Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
*TTrésorier Général du Protectorat.*

**PRIX DES ANNONCES :**  
 Annonces judiciaires ( la ligne de 34 lettres,  
 et légales ) corps 8. . . . . **0.50**  
 Sur 4 colonnes :  
 Annonces et avis divers ( les dix 1<sup>res</sup> lignes, la ligne. **0.60**  
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions  
 sont traitées de gré à gré.  
 Réduction pour les annonces et réclames  
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

**SOMMAIRE**

**PARTIE OFFICIELLE**

1. - Ordre de félicitations du 3 octobre 1915.	PAGES
1. - Arrêté Viziriel du 22 septembre 1915 reportant au 18 octobre 1915 la date d'ouverture du concours pour le recrutement de six Secrétaires de Police	633
1. - Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes portant création d'un bureau téléphonique à Fédhala	633
1. - Arrêté du Directeur des Postes et des Télégraphes portant ouverture au service public du bureau télégraphique militaire de Bab-Moroudj (Maroc Occidental)	634
1. - Arrêté du Directeur des Postes et des Télégraphes portant ouverture au service public du bureau télégraphique militaire de Moulay-Bou-Azza (Maroc Occidental).	634
1. - Nomination dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien.	634
1. - Extraits du « Journal Officiel » de la République Française.	635 635

**PARTIE NON OFFICIELLE**

1. - Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 2 octobre 1915	644
1. - Direction de la Santé et de l'Assistance publiques. — Rapport mensuel (mois de septembre 1915).	644
1. - Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Extraits de réquisition n° 64, 65, 66, 67, 68 69, 70 et 71	645
1. - Annonces et Avis divers	648

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDRE DE FÉLICITATIONS DU 3 OCTOBRE 1915**

L'attention du GENERAL COMMANDANT EN CHEF a été attirée sur la belle conduite du militaire ci-après désigné :

**SOUUMMA**, 2° canonnier conducteur, numéro matricule 1726, à la 4° Compagnie de Conducteurs Sénégalais du

Maroc, qui, le 10 septembre 1915, à Casabah-Tadla, étant en corvée d'eau, voyant un légionnaire tombé dans un oued et emporté par le courant, n'écouterant que son courage, n'hésita pas à se jeter à l'eau tout habillé et équipé et, au prix des plus grands efforts, réussit à le ramener à la rive sain et sauf.

Le conducteur sénégalais SOUMMA, en accomplissant cet acte de dévouement méritoire, a donné en même temps, à l'égard d'un militaire d'un autre corps et d'une origine différente de la sienne, un bel exemple de fraternité d'armes.

Le GENERAL COMMANDANT EN CHEF est heureux de lui adresser ses plus vives félicitations pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans cette circonstance.

Fait à Rabat, le 3 octobre 1915.

Le Commissaire Résident Général,  
 Commandant en Chef,  
**LYAUTEY.**

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 22 SEPTEMBRE 1915**  
 reportant au 18 Octobre 1915 la date d'ouverture du concours pour le recrutement de six Secrétaires de police.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'Arrêté Viziriel du 6 Chaoual 1331 (8 septembre 1913), promulgué le 17 septembre 1913, portant organisation d'un Service de police générale, modifié par celui du 1<sup>er</sup> Sefar 1332 (30 décembre 1913) ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 7 Chaoual 1333 (18 août 1915), modifiant l'article 19 de l'Arrêté du 6 Chaoual 1331 (8 septembre 1913) ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 8 Chaoual 1333 (19 août 1915), fixant au 15 septembre 1915 la date d'ouverture d'un concours pour l'attribution de six emplois de secrétaires de police ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE UNIQUE.** — Est reportée au 18 octobre 1915 la date d'ouverture du concours pour le recrutement de six emplois de secrétaires de police, primitivement fixée au 15 septembre 1915 par Arrêté Viziriel sus-visé du 8 Chaoual 1333 (19 août 1915).

*Fait à Rabat, le 12 Kaada 1333.  
(22 septembre 1915).*

**M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.**

**Vu pour promulgation et mise à exécution :**

*Rabat, le 26 septembre 1915.*

*Pour le Commissaire Résident Général p. o.,*

*Le Secrétaire Général du Protectorat,  
LALLIER DU COUDRAY.*

**ARRÊTE DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES  
portant ouverture au service public du bureau télégraphique militaire de Bab Moroudj (Maroc Occidental)**

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES P. I.,**

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes, et après avis conforme du Chef du Service télégraphique militaire,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le bureau télégraphique militaire de BAB MOROUJD (Maroc Occidental) est ouvert au service public intérieur et international.

**ART. 2.** — Ce bureau sera ouvert au public de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

**ART. 3.** — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1915.

*Fait à Rabat, le 27 septembre 1915.*

*Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes p. i.,  
PARMENTIER.*

**ARRÊTE DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES  
portant création d'un réseau téléphonique à Fedhala**

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES P. I.,**

Vu l'Arrêté Viziriel du 9 Djoumada El Oula 1332 (5 avril 1914), déterminant les droits et les attributions du Service des Téléphones ;

Vu l'article 37, titre VIII, de l'Arrêté Viziriel du 17 Chaabane 1332 (11 juillet 1914), déterminant l'objet du Service des Téléphones ;

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est créé à FÉDHALA un réseau téléphonique avec cabine publique.

**ART. 2.** — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui recevra son application à partir du 1<sup>er</sup> mai 1915.

*Fait à Rabat, le 30 septembre 1915.*

*Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes p. i.,  
PARMENTIER.*

**ARRÊTE DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES  
portant ouverture au service public du bureau télégraphique militaire de Moulay Bou Azza (Maroc Occidental)**

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES P. I.,**

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes, et après avis conforme du Chef du Service télégraphique militaire.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le bureau télégraphique militaire de MOULAY BOU AZZA (Maroc Occidental) est ouvert au service public intérieur et international.

**ART. 2.** — Ce bureau sera ouvert au public de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

**ART. 3.** — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1915.

*Fait à Rabat, le 27 septembre 1915.*

*Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes p. i.,  
PARMENTIER.*

## NOMINATION

dans le personnel administratif de la zone française  
de l'Empire Chérifien

Par Arrêté Résidentiel en date du 30 septembre 1915,  
M. LE CAMPION, Ange, François, Marie, Administrateur  
Adjoint de 2<sup>e</sup> classe des Colonies, hors cadres, affecté aux  
Services Municipaux de Rabat, en qualité d'Adjoint au  
Chef des Services Municipaux pendant la durée du congé  
de convalescence accordé à M. ROUSSEL, est désigné pour  
remplir les fonctions de Chef des Services Municipaux de  
la dite ville pendant la durée de la permission accordée  
à M. BERGE, titulaire de ce poste.

EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »  
de la  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

ERRATUM au Journal Officiel du 16 septembre 1915 :

Tableau spécial de la Médaille Militaire, page 6576, 1<sup>re</sup> colonne :  
« LYAUTEY (Louis-Charles-Gonzalve), Général de Division,  
Commissaire Résident Général de la République Française au  
Musc... à la suite de la citation, ajouter la mention « Croix de  
Guerre ».

1<sup>o</sup> Cavalerie

Par décret du 18 septembre, sont promus au grade de lieute-  
nant :

PICARD, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique (rang  
1<sup>er</sup> août 1914) ;

DANGLADE, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> Spahis ;

PENICAUD, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique (rang  
1<sup>er</sup> juin 1915).

Par décret du 21 septembre, est promu au grade de sous-lieu-  
tenant :

HALBWACHS, adjudant réserviste au 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique.

2<sup>o</sup> Vétérinaires

Par décret du 21 septembre, est promu au grade de vétérinaire  
major de 2<sup>e</sup> classe :

SEYNAT, vétérinaire aide-major de 1<sup>re</sup> classe.

3<sup>o</sup> Infanterie Coloniale

Par décret du 21 septembre, est promu au grade de capitaine :

THEBAULT, lieutenant du 14<sup>e</sup> Sénégalais.

Par décret du 20 septembre, sont promus :

Infanterie. — 1<sup>o</sup> Réserve, au grade de capitaine, les lieutenants :

TOURNIER, du 4<sup>e</sup> Zouaves ;

SCHMITZ, du 1<sup>er</sup> Bataillon de réserve de la Chaouïa ;

PARSI, du 70<sup>e</sup> d'Infanterie, détaché au 10<sup>e</sup> Groupe spécial ;

ROUSSEAU, du Service des Renseignements.

2<sup>o</sup> Armée territoriale :

Au grade de Lieutenant-Colonel, le Chef de Bataillon DE MON-

TENY, du 11<sup>e</sup> Groupe spécial.

Au grade de Chef de Bataillon, le Capitaine BLANCHET, du

Au grade de Capitaine, les Lieutenants :

COQUILHAT et SICARD, du 113<sup>e</sup> ;

ESPAGNAC, du 121<sup>e</sup> ;

DEPAULE, du 127<sup>e</sup> ;

LANNES, du 128<sup>e</sup> ;

BISCH, du Service des renseignements à Oudjda.

\*\*\*

Relevé, depuis le début de la Guerre, des citations por-  
tant attribution de la Croix de guerre obtenues par  
les militaires du Corps d'Occupation du Maroc.

Citations à l'Ordre de l'Armée

Les militaires dont les noms suivent sont cités à l'ordre général  
du Corps d'Occupation du Maroc :

BOURREL, capitaine commandant la 12<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup>  
tirailleurs : dans la journée du 20 août 1914 (combat du Djebel  
Bou Aarar au foug Aguemmour), a enlevé sa compagnie avec une  
ardeur remarquable et lui a fait exécuter une brillante attaque à  
la baïonnette qui a dégagé l'arrière-garde et assuré le succès d'un  
retour offensif général.

URGUETTE, capitaine commandant la 10<sup>e</sup> compagnie au 3<sup>e</sup>  
tirailleurs : dans la journée du 19 août 1914 (combat de Kef En  
N'Sour), a remarquablement exécuté avec deux compagnies un  
mouvement débordant qui a rejeté l'ennemi hors de la route de  
marche permettant ainsi la progression presque sans pertes de  
l'avant-garde à travers une zone boisée et difficile.

LOTHE, lieutenant à la 9<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> régiment de tirail-  
leurs : le 20 août 1914, près du débouché de Foug Aguemmour,  
a enlevé vigoureusement sa compagnie à la baïonnette et exécuté  
une contre-attaque rapide qui a permis de dégager l'arrière-garde  
et facilité un retour offensif général.

BENSACI ABDELKADER, sous-lieutenant indigène à la 12<sup>e</sup>  
compagnie du 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : a, le 20 août 1914, au  
combat du Djebel Bou Aarar, entraîné sous le feu avec vigueur  
et entraî sa section à l'assaut d'une position occupée par l'enne-  
mi et a contribué ainsi à dégager l'arrière-garde du convoi forte-  
ment harcelé par l'ennemi.

BONNET, sergent-major à la 10<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> tirailleurs,  
matricule 2607 : le 19 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar,  
a fait preuve de vigueur dans l'attaque et a montré une coura-  
geuse attitude, comme chef de la section, dans la poursuite de  
l'ennemi auquel il a infligé des pertes sensibles. S'était également  
distingué le 13 juillet 1914 sous Kenifra.

BERTIN (Victor), sergent à la 12<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> tirailleurs,  
matricule 7112 : a, le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou  
Aarar, entraîné sous le feu, avec vigueur et entraî sa section  
à l'assaut de hautes crêtes tenues par l'ennemi qu'il a repoussé  
avec de grosses pertes, malgré un vif retour offensif.

BERTRAND, sergent au 3<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> tirailleurs, matricule  
5890 : le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, a répondu  
courageusement à une attaque rapprochée d'un groupe de Maro-  
cains qui menaçait la section de mitrailleuses, les a chargés à la  
baïonnette à la tête de quelques hommes et en a tué deux de sa  
main.

CHIARASINI, sergent à la 7<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment de  
tirailleurs, matricule 717 : le 4 août 1914, à l'arrière-garde près du  
col de Ziar, serré de près par des groupes marocains, s'est vigou-  
reusement porté en arrière, sous un feu violent, pour recueillir  
un tirailleur blessé qu'il a réussi à ramener.

**MOKTAR BEN ALI BEN BARKA**, lieutenant indigène à la 7<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : le 4 août 1914, au combat du col de Ziar, s'est porté avec sa section à l'assaut d'un rocher occupé par des groupes ennemis et a réussi par ce mouvement, qui a déterminé la fuite de l'ennemi, à éviter de nombreuses pertes à la colonne.

**GROSJEAN** (Jules-Marie), lieutenant au 2<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique : a fait preuve, le 4 août 1914, au combat du col de Ziar, de réelles qualités militaires ; est parvenu, grâce à son sang-froid, son esprit de décision, son activité à remplir la mission de pointe d'avant-garde sous un feu des plus violents.

**SAOULI**, sous-lieutenant indigène au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis : le 20 août 1914, à dix heures, au cours d'un engagement violent au combat du Djebel Bou Aarar, a, sous un feu violent, entraîné son peloton dans une vigoureuse contre-attaque et débarrassé définitivement le terrain où l'arrière-garde venait de livrer un très rude combat.

**HEBE**, maréchal des logis au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis : le 20 août 1914, vers huit heures trente, au combat du Djebel Bou Aarar, a fait preuve d'un grand courage en défendant un blessé qui allait tomber aux mains de l'ennemi.

**TOURNIER**, maréchal des logis au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis : a fait preuve le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, de belles qualités militaires dans la conduite du peloton de flanc-garde de la colonne Duplessis.

**PORTMAN**, capitaine adjudant-major au 5<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs marocains : au combat du 4 août 1914, au col de Ziar, a parfaitement secondé le commandement du bataillon formant arrière-garde, a fait preuve du plus grand courage en portant des ordres sous un feu violent à des unités violemment engagées dans un terrain extrêmement difficile.

**WOLF**, capitaine commandant la 18<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : au combat du 4 août 1914, au col de Ziar, faisant partie d'une arrière-garde vivement pressée et fusillée par un ennemi ardent, a fait preuve du plus grand courage et des plus belles qualités militaires.

**FLEURY**, capitaine, commandant la 3<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : commandant une compagnie d'arrière-garde au combat du 4 août 1914, au col de Ziar, a fait preuve du plus beau sang-froid dans un moment critique et parfaitement dirigé sa compagnie au cours du combat.

**PIET**, lieutenant à la 18<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : brillante conduite au combat du 4 août 1914, au col de Ziar, au cours duquel il a conduit sa section sous un feu violent, dans un terrain particulièrement difficile, avec une énergie rare et le plus grand sang-froid.

**DE HOUDETOT** (Admons), lieutenant à la 9<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : le 4 août 1914, au combat du col de Ziar, sous un feu violent et bien ajusté, a conservé tout son sang-froid et a pris les meilleures dispositions pour protéger la marche de la compagnie en utilisant le terrain de la façon la plus adroite pour répondre au feu et limiter ses pertes.

**CHACUN**, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs marocains : a donné le plus bel exemple de courage, de sang-froid et d'intelligence en allant le 4 août 1914, au combat du col de Ziar, sous un feu violent, porter des ordres à l'arrière-garde pendant huit heures de combat, sans se départir un seul instant d'un entrain admirable.

**PERRACHON**, sergent à la 18<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains, matricule 5421 : brillante conduite au combat du col de Ziar,

le 4 août 1914. N'a pas hésité, avec une demi-section, de se porter en avant pour protéger l'enlèvement des blessés et des caissons de munitions dont le mulet porteur venait d'être tué.

**MENAS BELGACEM BEN AMOR**, brigadier au 6<sup>e</sup> escadron de spahis, matricule 752 : le 24 août 1914, au sud de Djebel Tannoualt, a pris part à une charge contre un rezzou Zaïan et a rapporté un fusil pris à l'ennemi.

**MESSAOUDENE**, spahi algérien au 6<sup>e</sup> escadron de spahis marocains, matricule 900 : le 24 août 1914, au sud de Djebel Tannoualt, a pris part à une charge contre un rezzou Zaïan et a rapporté un fusil pris à l'ennemi.

**KASSEN BEN DJILLALI**, spahi marocain au 6<sup>e</sup> escadron de spahis marocains, matricule 281 : le 24 août 1914, au sud de Djebel Tannoualt, a pris part à une charge contre un rezzou Zaïan et a ramené un cheval pris à l'ennemi.

**DJILLALI BEN MOHAMED**, spahi marocain au 6<sup>e</sup> escadron de spahis marocains, matricule 290 : le 24 août 1914, sur le versant sud de Tannoualt, a pris part à une charge contre un rezzou Zaïan et a ramené un cheval et un fanion pris à l'ennemi.

**FORGUES**, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe de réserve, chargé du service médical de 2<sup>e</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> tirailleurs : au cours du combat du 4 août 1914, au col de Ziar, a organisé, presque seul, un lourd convoi de tués et de blessés ; a prodigué ses soins, sous le feu violent de l'ennemi, avec le plus grand sang-froid et un mépris absolu du danger, ayant plusieurs hommes tués et blessés autour de lui.

**LE ROY**, médecin major au 9<sup>e</sup> bataillon sénégalais : a fait preuve des plus brillantes qualités militaires au cours des colonnes des Zaïan, en juin, juillet et août 1914 et s'est fait particulièrement remarquer, au cours des combats des 20 et 22 août, par le sang-froid, le courage et le dévouement avec lesquels il a été soigner nos blessés sur la partie la plus exposée du terrain de combat.

**HUOT**, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe à la 8<sup>e</sup> ambulance de colonne mobile : a fait preuve, le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar du plus grand zèle et du plus grand dévouement en assurant au mieux l'organisation du transport des blessés malgré les difficultés du terrain et le feu de l'ennemi.

**AUBIGNAT**, caporal à la 7<sup>e</sup> ambulance de colonne mobile : au cours du combat du Djebel Bou Aarar, le 20 août 1914, a donné un bel exemple de courage et de dévouement en relevant, sous un feu très violent, un lieutenant blessé grièvement, alors que nos compagnies se repliaient et que l'ennemi n'était qu'à quelques mètres.

**MARQUIS**, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon sénégalais : au cours du combat du 22 août 1914, a fait preuve des plus belles qualités de bravoure, de sang-froid et de coup d'œil en accomplissant pendant deux heures une mission de flanc-garde sur un terrain extrêmement difficile et dans des conditions très périlleuses.

**ALIX** (Paul-Amédée), capitaine commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon colonial : au cours des combats livrés les 19, 20 et 22 août 1914 par la colonne Duplessis, s'est distingué par les plus brillantes qualités de commandement, de décision, d'énergie et de sang-froid, notamment pendant les deux dernières journées.

**MARTIN** (Marius-Victor-Gabriel), lieutenant commandant la section de mitrailleuses du 8<sup>e</sup> bataillon colonial : a commandé avec la plus grande habileté et une bravoure remarquables, la section de mitrailleuses du 8<sup>e</sup> bataillon colonial au cours des journées des 19, 20 et 22 août 1914.

**JOUAN**, sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> bataillon sénégalais : a fait preuve des plus belles qualités d'endurance, d'énergie et d'intelligence au

cours des colonnes Zaïan et s'est fait particulièrement remarquer au cours des combats des 19, 20 et 22 août 1914, où il s'est distingué souvent sur la partie la plus exposée du terrain du combat pour assurer la transmission des ordres du commandant de la colonne.

FANCHE, sous-lieutenant de réserve du 11<sup>e</sup> bataillon sénégalais : le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, au cours d'un combat très violent d'arrière-garde, a fait preuve de bravoure, de coup d'œil et de décision en contribuant à briser l'élan d'un ennemi très mordant qui avait fait déjà subir à sa compagnie des pertes très sensibles.

TUCOULAT (Pierre), sergent à la 10<sup>e</sup> compagnie du 10<sup>e</sup> bataillon sénégalais, matricule 41 C 7577 : a fait preuve, le 22 août 1914, de belles qualités militaires dans le commandement d'une section de flanc-garde fortement engagée contre un ennemi mordant.

BIAUJOUX, sergent à la 2<sup>e</sup> compagnie du 11<sup>e</sup> bataillon sénégalais : le 20 août 1914, au cours d'un combat très violent d'arrière-garde, a conduit sa section avec coup d'œil et sang-froid, s'est multiplié pour ne pas laisser entre les mains de l'ennemi les nombreux tués et blessés de sa section et s'est brillamment dégagé d'un ennemi pressant dans un combat corps à corps.

MUTEL, capitaine commandant la 7<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> groupe d'artillerie coloniale : a remarquablement dirigé les tirs de sa batterie au cours des combats des 19, 20 et 22 août 1914 et a ainsi très largement contribué au succès de ces engagements dans lesquels l'artillerie a fait subir de grosses pertes à l'ennemi.

GOUACHON, lieutenant à la 7<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> groupe d'artillerie coloniale : a fait preuve des plus belles qualités militaires, de bravoure, de commandement, de décision, dans les affaires des 19, 20 et 22 août 1914, dans le commandement de sa section d'artillerie dont le tir a fait subir de grosses pertes à l'ennemi.

LAUTOBU, lieutenant à la 4<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> groupe d'artillerie coloniale : au cours de l'engagement du 20 août 1914 (combat du Djebel Bou Aarar), a conduit sa section, surprise par un feu intense de l'ennemi, en utilisant les meilleurs défilements, et a pu, dans le minimum de temps, intervenir efficacement pour dégager l'infanterie de l'arrière-garde.

LE GUIRIEC (Pierre-Marie), 2<sup>e</sup> canonnier conducteur de la 4<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> groupe d'artillerie, matricule 8765 : au cours de l'engagement du 20 août 1914 (combat du Djebel Bou Aarar), a montré la plus grande bravoure en pointant sa pièce avec calme et précision sous le feu intense d'un ennemi nombreux et très rapproché.

PARRIAUX (Lucien-Victor-Marius), 2<sup>e</sup> canonnier conducteur de la 4<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> groupe d'artillerie, matricule 35607 : au cours de l'engagement du 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, le mulet de canon marchant en queue de sa section, serrée de près par l'ennemi, étant tombé, a demandé lui-même du secours à une unité d'infanterie voisine, n'a pas quitté son mulet avant d'être chassé par les marocains, contre lesquels il a fait usage de son mousqueton jusqu'à épuisement de ses munitions.

DESJOBERT, lieutenant du service des renseignements (commandant le 15<sup>e</sup> goum mixte) : le 15 août 1914, ayant découvert les traces d'un djich se retirant dans la vallée de l'Adorouche, se précipita vigoureusement à sa poursuite, parvint à le rejoindre, lui tua trois cavaliers qui furent abandonnés sur le terrain, cinq chevaux et lui prit trois fusils.

LEANDRI, chef d'escadron du 2<sup>e</sup> spahis : le 1<sup>er</sup> août 1914, au combat de Sidi Omrane, étant adjoint au commandant de la colonne, et son remplaçant éventuel, a été pour lui, l'aide et le

conseil le plus précieux par son calme, sa sagacité et la surveillance qu'il n'a cessé d'exercer sur tout le dispositif. Connaissant les intentions de son chef, a immédiatement assuré le commandement quand ce dernier a été blessé et y a apporté ses belles qualités d'autorité et de sang-froid au feu.

STOFFEL, sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> spahis : le 1<sup>er</sup> août 1914, à Sidi Omrane, adjoint au commandant de reconnaissance, n'a pas cessé, pendant le combat, de transmettre des ordres sous un feu violent, donnant, une fois de plus, un bel exemple de cranerie, de sang-froid et de mépris du danger.

DESSIRIER, lieutenant au 5<sup>e</sup> escadron de spahis marocains : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a fait preuve de ses qualités habituelles d'audace et de sang-froid tant dans la marche en avant que dans le mouvement de repli qui se fit protéger par les feux de son escadron.

TISSERAND, capitaine commandant la 4<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a remarquablement dirigé le feu de sa compagnie dont l'efficacité a produit des effets meurtriers et décisifs sur l'ennemi.

DUCASSE (Célestin), maréchal des logis à la 4<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, matricule 30 : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a, par la précision de son tir de cinq cents à huit cent mètres, fouillant les rochers et les éboulis, rendu intenable la position des tireurs ennemis hardis dont le feu causait des pertes autour de la position de batteries.

GABRY, maréchal des logis à la 4<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, matricule 48 : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a parfaitement conduit le feu de sa pièce tirant à son commandement à trois cents cinquante mètres par-dessus l'infanterie déployée à cent cinquante mètres à l'avant. Par la précision de son feu, a obligé à différentes reprises les Marocains à abandonner un massif rocheux d'où, très abrités, ils tiraient à courte distance sur nos troupes.

HUE, capitaine commandant le 5<sup>e</sup> goum algérien : le 18 août 1914, au cours de la poursuite d'un rezzou, a conduit le goum avec un entrain superbe et un sens manœuvrier très sûr. A été le guide valeureux de sa troupe contre un ennemi qui, parfois, faisait tête en désespéré.

FROLLEY DES PREVAUX, lieutenant du service des renseignements : le 18 août 1914, après avoir, selon son habitude, rapidement enlevé son maghzen à sa suite, a, dès le début, orienté avec un rare coup d'œil et avec son perçant coutumier, l'action contre un rezzou Beni Bou Yah. A particulièrement contribué au succès et a tué lui-même un Marocain dans le combat rapproché.

(Ordre du 28 septembre 1914).

DE VALON, lieutenant de réserve à la 9<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> tirailleurs indigènes : agent de liaison pendant le combat du 4 août 1914, près de Kenifra, a repris la direction de sa section pour arrêter une attaque de Marocains, a été blessé au bras et à la jambe.

MOHAMED BEN ALI BEN BOU ROUGAA, soldat de 1<sup>re</sup> classe à la 12<sup>e</sup> compagnie, matricule 1289, du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes ;

AMOR BEN RAHAN BEN RAMDAN, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 12<sup>e</sup> compagnie, matricule 14025, du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes ;

Belle attitude pendant le combat du 4 août 1914, près de Ziar. Au cours de l'engagement, ont été atteints d'un coup de feu à la cuisse.

ZENJIL RABAH, soldat de 1<sup>re</sup> classe à la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, matricule 2878 : belle conduite au combat de Sidi Omrane, le 19 août 1914, où il a été grièvement blessé.

LESAGE, cavalier de 2<sup>e</sup> classe au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> régiment de spahis, matricule 2508 : le 20 août 1914, au combat de Djebel bou Aarar, colonne Garnier-Duplessis, a été blessé au moment où il portait un renseignement à son chef de peloton ; malgré sa blessure, est resté sur la ligne de feu pour préciser les défilements de l'ennemi.

BABA BEN SAID BEN RAMDANE, cavalier de 1<sup>re</sup> classe au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> régiment de spahis, matricule 1967 : le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar (colonne Garnier-Duplessis), a fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid, a été blessé au moment où il aidait à transporter en arrière de la ligne de feu son brigadier mortellement frappé.

MARTIN, soldat de 1<sup>re</sup> classe à la 1<sup>re</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon colonial, matricule 4 IC 19712 : a pris part à tous les combats de Kenifra et autour de Kenifra, le 22 juin, le 30 juin, le 25 juillet, les 5, 6 et 20 août 1914, dans lesquels il a été un modèle de sang-froid, de courage et de discipline pour toute la section de mitrailleuses du 1<sup>er</sup> bataillon colonial dont il faisait partie.

PALOTEAU, sergent fourrier au 8<sup>e</sup> bataillon colonial, matricule 2 IC 6574 : belle conduite le 22 août 1914, au combat de Foug Aguemmour, au cours duquel il a été blessé.

VALENTINET, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 8<sup>e</sup> bataillon colonial, matricule 21 IC 758 : le 19 août 1914, à l'affaire de Sidi Lamine, s'est distingué dans une charge à la baïonnette, au cours de laquelle il a été grièvement blessé.

WAREST, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 8<sup>e</sup> bataillon colonial, matricule 4 IC 21637 : le 19 août 1914, à l'affaire de Sidi Lamine, s'est distingué dans une charge à la baïonnette, au cours de laquelle il a été grièvement blessé.

CHAZAL, sergent au 11<sup>e</sup> bataillon sénégalais, matricule 24 IC 21037 : très belle conduite le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, au cours duquel il a été blessé.

FODE KOUROUMA, adjudant au 11<sup>e</sup> bataillon sénégalais, matricule 16796 : le 20 août 1914, au combat du Djebel Bou Aarar, a déployé sa section à l'arrière-garde dans des circonstances difficiles avec une énergie et un sang-froid remarquables.

JACQUOT, adjudant à la 7<sup>e</sup> batterie de 65 de montagne : s'est montré pendant le convoi de ravitaillement sur Kénifra, du 17 au 25 août 1914, un auxiliaire précieux pour son commandant de batterie ; s'est, en particulier le 20 août 1914, grandement distingué comme chef de l'échelon de combat en exécutant sous le feu une mission de ravitaillement pour les deux batteries de 65 de la colonne engagées à l'arrière-garde.

HADDAOUI soldat de 1<sup>re</sup> classe au 7<sup>e</sup> goum mixte marocain, matricule 21 : a donné, à maintes reprises, la mesure de son courage. Blessé grièvement au cours du combat du 8 janvier 1915 après s'être fait remarquer, comme toujours, par son énergie et son calme, au feu.

DURAND (Desiré-Auguste), sergent à la 7<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 1182 : a, le 11 septembre 1914, à l'attaque du Ksar des Ait Addou, fait preuve des plus brillantes qualités d'énergie en entraînant ses hommes, a été atteint d'une blessure grave à la poitrine et ne s'est pas départi un seul instant malgré ses souffrances, de calme et du sang-froid le plus parfait.

(Ordre du 28 septembre 1914).

\* \* \*

KELLER, capitaine d'infanterie hors cadre, stagiaire à l'état-major du territoire de "adla : a fait preuve des plus belles qualités, d'intelligence, d'activité physique et de valeur morale au cours des opérations du ravitaillement de Kenifra, du 17 au 25 août 1914, pendant lesquelles il remplissait les fonctions de chef d'état-major de la colonne Duplessis. A eu la plus brillante attitude au feu, notamment au combat d'arrière-garde du 20 août 1914 où, sous le tir très nourri et meurtrier de l'ennemi, il a assuré avec autant de calme que d'énergie l'exécution des ordres du commandant de la colonne.

CARROL (Alexandre), caporal, matricule 3241, de la section de mitrailleuses du 3<sup>e</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes : au cours du combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, étant chef de pièce à la section de mitrailleuses, a été assez grièvement blessé au moment où il donnait des indications sur le tir à exécuter.

PREVOT (Jules), matricule 2047, caporal à la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été sérieusement blessé.

KHANECH TA HAR, caporal à la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été grièvement blessé.

TABOUN BOUNAGA, tambour à la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 2813 : belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri. A été grièvement blessé en transportant à l'ambulance le corps d'un de ses camarades tué quelques instants auparavant.

AZZOUR MOHAMMED, tirailleur de 2<sup>e</sup> classe à la 9<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 2919 : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé sérieusement.

MOHAMED BEN AHMED, caporal à la 10<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 114 : au cours du combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, a été blessé assez grièvement au moment où il exécutait une charge à la baïonnette avec sa section.

BAICHE SLIMANE, caporal à la 10<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 3004 : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé assez grièvement au moment où, venant de conduire un blessé à l'ambulance, il rejoignait sa section.

L Aidani Mohammed, tirailleur de 1<sup>re</sup> classe à la 10<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, matricule 3002 : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement.

FERRAD HOCINE BEN SAIMANE, tirailleur de 2<sup>e</sup> classe à la 10<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, matricule 3054 : belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement au moment où il exécutait une charge à la baïonnette avec sa section.

Soumatia Abdel Kader, tirailleur de 2<sup>e</sup> classe à la 10<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 1313 : belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement.

Laurie (Germain), caporal à la 11<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 3217 : belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a eu le mollet gauche traversé par une balle.

Kaddour Ben Djoudi, tirailleur de 2<sup>e</sup> classe à la 11<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 1338 : belle attitude au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé grièvement au moment où il faisait le coup de feu avec sa section.

**LABRECHE**, tirailleur de 2<sup>e</sup> classe à la 12<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> tirailleurs indigènes, matricule 1535 : belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où il a été blessé deux fois.

**ECK**, lieutenant de réserve à la compagnie montée du 2<sup>e</sup> étranger : a fait preuve, le 6 septembre 1914, à l'affaire Koudiat el Biad, des plus belles qualités d'initiative, d'énergie et de sang-froid.

**ROSSO**, légionnaire à la compagnie montée du 2<sup>e</sup> étranger : tombé glorieusement à l'ennemi au combat du 6 septembre 1914, à Koudiat el Biad.

**AUBERTIN**, lieutenant au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis : s'est particulièrement distingué le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où, après avoir donné tous ses chevaux pour le transport des blessés, il s'est employé avec la plus grande activité à la défense du convoi attaqué par les Marocains.

**TOURNIER**, maréchal des logis au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 48 : s'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, en portant à Kenifra, dans des conditions particulièrement difficiles et périlleuses, un ordre du colonel commandant la colonne demandant des secours.

**LUCIANI**, maréchal des logis au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 180 : s'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, en commandant son peloton, après que son officier eut été blessé, en se dévouant pour relever, dans des circonstances difficiles, un homme blessé.

**NIDER**, brigadier maréchal ferrant au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 97 : brillante conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où il a eu successivement deux chevaux tués sous lui après avoir aidé à porter à l'ambulance son officier grièvement blessé.

**MESSAOUD BEN AHMED EZ ZINE**, matricule 900, brigadier au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis ;

**ABDALLAH BEN MOHAMED BEN ALI**, matricule 1317, brigadier au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis :

Ont fait preuve du plus grand dévouement, le 13 novembre 1914, au cours du combat d'El Herri, en s'employant activement au transport des blessés à l'ambulance et en les défendant à l'arme blanche contre les Marocains qui voulaient les enlever.

**FUMERON** (Edmond), spahi de 1<sup>re</sup> classe au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 15555 : a fait preuve du plus grand dévouement, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en donnant son cheval à un soldat colonial blessé et en le défendant ensuite contre les Marocains qui attaquaient le convoi.

**GUILLAUME** (Emile), spahi aide-maréchal au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 2578 : s'est particulièrement distingué le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en ramenant sur son cheval jusqu'à Kenifra deux blessés, dont un brigadier de spahis qui serait tombé infailliblement aux mains de l'ennemi.

**MESSAOUD BEN AMOR BEN SALAH**, spahi de 1<sup>re</sup> classe au 3<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> spahis, matricule 633 : s'est particulièrement distingué, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, en ramenant jusqu'à Kenifra et en le défendant contre les Marocains un officier indigène blessé qu'il avait placé sur un cheval.

**ALIOU**, spahi au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> régiment de spahis, matricule 1953 : le 16 novembre 1914, au combat du Djebel-Aarar, sous un feu violent, s'est porté au secours d'un camarade mortellement blessé et, grâce à son sang-froid, à son énergie, est parvenu à le traîner hors de la portée de l'ennemi.

**RAVAUX**, lieutenant au 4<sup>e</sup> escadron du 4<sup>e</sup> régiment de spahis : commandant la pointe de cavalerie d'avant-garde, le 19 novembre

1914, dans la reconnaissance sur El Herri, a accompli sa mission avec habileté, mordant et sang-froid, réussissant à tenir l'ennemi en respect et fournissant au commandant de la colonne les renseignements les plus complets.

**ATHENOL** (Nelson), canonnier au 4<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, matricule 2058 ;

**BOURSEAU**, 2<sup>e</sup> canonnier du même groupe, matricule 1489 ; Belle conduite, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri.

**BESSON**, 2<sup>e</sup> canonnier à la 3<sup>e</sup> batterie du 4<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, matricule 2084 : le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, ayant rallié le convoi d'ambulance, s'est tenu constamment en arrière pour entraver la poursuite acharnée des Marocains jusqu'au moment où il eut un doigt fracassé par une balle.

**PECHEU**, 2<sup>e</sup> canonnier à la 3<sup>e</sup> batterie du 4<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, matricule 2179 : belle conduite au feu, le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, où il a été blessé.

**POMMEYROL**, 2<sup>e</sup> canonnier, même batterie, même groupe, matricule 2076 : le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, est resté un des derniers sur la position de batterie pour retarder une charge des Marocains et permettre de recharger une pièce sur les mulets. A été blessé par la suite en défendant le convoi des blessés.

**MOHAMED BEN YOUSSEF**, 2<sup>e</sup> canonnier indigène à la 3<sup>e</sup> batterie du 4<sup>e</sup> groupe d'artillerie d'Afrique, matricule 291 : le 13 novembre 1914, au combat d'El Herri, a eu le bras droit traversé dans une charge à la baïonnette faite pour dégager les pièces vivement attaquées par les Marocains.

**KRICK** (Emile), vétérinaire aide-major de 1<sup>re</sup> classe : a fait preuve du plus grand dévouement en collaborant pendant plusieurs jours et plusieurs nuits consécutifs, au pansement des blessés ramenés à l'infirmerie-ambulance de Kenifra après le combat d'El-Herri, le 13 novembre 1914.

**HERISSE**, sergent rengagé, section de marche de commis et ouvriers du Maroc occidental : par son énergie et son dévouement a contribué, dans une très large mesure, le 13 novembre 1914, à l'issue du combat d'El-Herri, à sauver les blessés et les morts, en allant les relever sous le feu des Marocains et en les ramenant à l'ambulance.

**SOLEILLAVOUP** (Henri), sergent rengagé, section de marche d'infirmiers du Maroc occidental : a fait preuve du plus grand zèle et du plus grand dévouement, se dépensant sans compter à l'infirmerie de Kenifra, tour à tour infirmier, panseur, brancardier, etc., pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, à la suite du combat d'El-Herri, le 13 novembre 1914.

**DEFENDINI**, sous-lieutenant à la 2<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon sénégalais : belle attitude, le 13 novembre 1914, au combat d'El-Herri, où, avec un absolu mépris du danger, il a risqué sa vie en se jetant à l'eau dans un oued profond et rapide, guidant sa compagnie sous le feu violent de l'ennemi.

**LALLEMENT** (Jean), soldat de 1<sup>re</sup> classe à la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon colonial, 7 I. C. 6578 : belle conduite au combat d'El-Herri, le 13 novembre 1914, où il a été blessé deux fois.

**MARTIN** (M.-V.-G.), lieutenant commandant la section de mitrailleuses du 3<sup>e</sup> bataillon colonial : a fait preuve de bravoure et de brillantes qualités militaires, au cours du combat du 16 novembre 1914, dans le Djebel-Bou-Aarar où, en dirigeant habilement le tir de sa section de mitrailleuses, il infligea des pertes sensibles à l'ennemi.

**SILARIES**, adjudant à la 4<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon colonial : a fait preuve, au combat du 16 novembre 1914, au Djebel-Bou-Aarar, d'initiative et de belles qualités de commandement en infligeant à l'ennemi, par le tir de sa section, des pertes sensibles.

**SOREL**, sergent à la 4<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon colonial : le 16 novembre 1914, au combat du Djebel-Bou-Aarar, a secondé très utilement son chef de section. A fait preuve d'initiative et infligé, par le feu de sa demi-section, des pertes sérieuses à l'ennemi.

**TRANIER**, lieutenant d'infanterie hors cadres, faisant fonctions de chef du bureau des renseignements de l'annexe d'Oulmès : le 26 août 1914, a, par une action rapide et énergique sur le douar d'un caïd partant en dissidence, maintenu dans l'ordre une tribu que le départ de son chef pouvait entraîner à fuir en territoire insoumis.

**CORTES**, maréchal des logis, interprète auxiliaire au bureau des renseignements de l'annexe d'Oulmès : le 26 août 1914, chargé de poursuivre le caïd de la tribu des Aït-Allah partant en dissidence, a fait preuve des plus belles qualités d'entrain, de courage et de solidarité militaires en se lançant, à une heure tardive, dans un terrain coupé et difficile, sur les traces du fugitif, en cherchant à l'arrêter, en ne donnant l'ordre de tirer qu'après avoir essuyé son feu, en recueillant enfin le makhazeni qui s'était porté seul à la poursuite du caïd dissident.

**MONDET**, lieutenant d'infanterie hors cadres, commandant le 1<sup>er</sup> goum mixte : le 16 novembre 1914, au combat livré par la colonne Duplessis dans le Djebel-Aarar, a réussi à occuper avec le 1<sup>er</sup> goum les crêtes dominant la route suivie par la colonne et dont l'ennemi escaladait les pentes opposées. A fait preuve d'un allant et d'une bravoure remarquables et a été blessé au moment où il installait son goum sur la position assignée.

**BRISAUD**, lieutenant d'infanterie hors cadres, du service des renseignements : au cours du combat du 16 novembre 1914, dans le Djebel-bou-Aarar, a rejoint seul, sur les crêtes où circulaient les isolés ennemis, le 1<sup>er</sup> goum à pied qui venait d'être privé de son chef et avait épuisé ses munitions ; a pris le commandement de cette unité sous le feu et l'a exercé avec une habileté et une bravoure remarquables, interdisant à l'ennemi l'accès des crêtes dominant la route suivie par la colonne.

**BEN DAOUD**, interprète stagiaire du service des renseignements : au combat du 16 novembre 1914, dans le Djebel-Bou-Aarar, s'est porté sans hésiter au débouché du défilé que venait de traverser la colonne. Avec le plus grand sang-froid et la plus brillante bravoure, a arrêté avec ses cavaliers les groupes ennemis qui se hâtaient vers le défilé et a permis à la cavalerie d'avant-garde de le rejoindre et de tenir définitivement le débouché.

**ALFONSI**, sergent major au 163<sup>e</sup> régiment d'infanterie, détaché au 1<sup>er</sup> goum mixte : l'officier commandant le goum ayant été blessé le 16 novembre 1914, au combat du Djebel-Bou-Aarar, a pris le commandement de cette troupe et l'a assuré au mieux pendant une heure dans une situation difficile.

\* \*

**CHEIKH OULD BOUAFS**, brigadier du maghzen de M'Çoun ;  
**MOHAMMED BEN ABDALLAH**, makhazeni du maghzen de M'Çoun ;

**CHEIKH OULD MAAMAR**, makhazeni du maghzen de M'Çoun ;  
**RACHED BEN DJILALI**, makhazeni du maghzen de M'Çoun :  
Tombés glorieusement à l'ennemi le 23 septembre 1914, à Rous-er-Rahi.

**KEBAILI**, matricule 10766, de la 10<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> tirailleurs ;

**MOHAMED OULD MAAMAR**, makhazeni du maghzen de M'Çoun :

Tombés glorieusement à l'ennemi, le 25 septembre 1914, à l'engagement de Djeouna.

**BEGHDAD BENNAZAQ**, matricule 12908, tirailleur à la 10<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> tirailleurs ;

**BRAHIM BEN EL HABIB**, makhazeni du cercle de Taza :  
Morts glorieusement des suites de blessures reçues le 25 septembre 1914, à l'engagement de Djeouna.

**ABERE**, sergent à la 23<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger, matricule 5521 : tombé glorieusement à l'ennemi, le 18 octobre 1914.

**ANDRÉ**, sous-lieutenant de réserve à la 12<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : détaché au service des renseignements de Guercif, a fait preuve de réelles qualités militaires et s'est dépensé sans compter en organisant et effectuant avec une énergie inlassable la poursuite des djichs ; a contribué ainsi pour une large part à la sécurité du pays.

**JAILLET**, capitaine au 9<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes : judicieusement commandé sa compagnie, flanc-garde de droite, vers le ravin de l'oued Lakhdar, pendant le combat du 10 août 1914, à Sidi Omrane, et, par ses habiles dispositions, a maintenu en respect un ennemi très supérieur en nombre et qui cherchait à tourner la position du groupe de manœuvre.

**BAILLEUX**, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment étranger commandant l'infanterie de la colonne, a fait preuve pendant tout le combat de Sidi Omrane, le 10 août 1914, de sang-froid ; par des dispositions habilement et énergiquement prises, a permis à l'infanterie d'attaquer pendant plusieurs heures un ennemi très supérieur en nombre en lui faisant subir des pertes sérieuses.

**BEYROU**, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment étranger : au combat de Sidi Omrane, le 10 août 1914, a commandé sa compagnie avec la plus grande énergie et un superbe sang-froid, a maîtrisé pendant plusieurs heures un ennemi très mordant, très supérieur en nombre, auquel il a fait subir de grosses pertes malgré un terrain défavorable, et a commandé très vigoureusement plusieurs charges à la baïonnette.

**BERGEZ**, lieutenant à la 21<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 6 octobre 1914, commandant le fort Kappler, n'a pas hésité à se porter courageusement de sa personne au secours d'une de ses patrouilles aux prises avec les Marocains, et a pu reprendre le corps d'un de ses légionnaires que les Marocains commençaient à dépouiller. Le 10 août 1914, a été légèrement blessé au combat de Sidi Omrane, après avoir pris le commandement de sa compagnie.

**ROTH**, lieutenant de réserve au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 10 août 1914, au cours du combat de Sidi Omrane, a eu une attitude des plus énergiques et des plus courageuses ; à plusieurs reprises, a entraîné ses hommes à l'attaque à la baïonnette avec une belle cranerie et le plus grand mépris du danger.

**LANOT**, adjudant-chef au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a brillamment conduit sa section au feu et, grâce aux bonnes dispositions qu'il a prises, n'a subi que peu de pertes.

**CHINI**, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a commandé avec autorité et énergie sa section sous un feu des plus violents, donnant à ses hommes un admirable exemple de courage.

**JAEGER**, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, a relevé sous un feu violent trois morts et des blessés, et a pris part aux charges à la baïonnette, donnant à ses hommes un admirable exemple d'entrain et de courage.

**GIOT**, légionnaire au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane, avec un dévouement et un courage au-dessus de tout éloge, a relevé cinq corps de légionnaires tués ou blessés, sous un feu ennemi intense.

**MOOG** (Emile-Philippe), capitaine au 5<sup>e</sup> régiment de spahis : le 11 septembre 1914, au combat de Foum-Asefti, commandant la cavalerie de la colonne ; voyant que le mouvement débordant de la cavalerie qui lui avait été prescrit pouvait, en raison du terrain, être écarté par la harka, a attaqué celle-ci avec vigueur et l'a tenue jusqu'à l'arrivée de la colonne.

**STOFFEL**, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de spahis : le 25 septembre 1914, à l'engagement de Djeouna, a brillamment secondé l'action du commandant du maghzen de M'Çoun, à l'aile gauche du groupe Mougin.

**MAINETTI**, adjudant au 5<sup>e</sup> régiment de spahis : s'est brillamment distingué au combat du 11 septembre 1914 en portant, à maintes reprises, des ordres aux unités des ailes sous un grêle de balles, dans un terrain des plus difficiles.

**ALLEMAND**, capitaine d'infanterie hors cadres du service des renseignements : a, pendant toute la période d'observation de la harka de Moulay Lahcen Sebati, fourni un travail intensif. Le 11 septembre, a audacieusement accroché la harka et a soutenu avec le maghzen un combat violent et bien conduit.

**DELPIT**, lieutenant d'infanterie, adjoint au bureau des renseignements du cercle de Taza : commandant, en septembre 1914, le maghzen de M'Çoun, a occupé jusqu'à la dernière minute une crête menacée par de nombreux Marocains, a profité judicieusement du terrain pour se retirer en éprouvant le minimum de pertes ; toujours exposé aux endroits les plus battus par le feu de l'ennemi, a eu son cheval tué sous lui.

**TANTON**, capitaine commandant la 3<sup>e</sup> batterie de montagne : chargé de faire coopérer l'artillerie de 80 de la place de Taza au combat de Djeouna, le 25 septembre, a parfaitement rempli ce rôle ingrat avec un personnel de fortune qu'il a dirigé lui-même, a obtenu les meilleurs résultats en empêchant les Beni Oudjane et les Ahl Chekka de venir prendre part à la lutte et a saisi toutes les occasions d'appuyer la colonne par un tir des plus précis et des plus efficaces.

**PRESTAT**, lieutenant à la 3<sup>e</sup> batterie de montagne : à l'engagement de Djeouna, le 25 septembre 1914, commandant l'artillerie du groupe Mougin, a pris les mesures les plus judicieuses dans le choix des emplacements de l'artillerie ; grâce à un feu très efficace et brillamment conduit, a assuré le décrochage de la cavalerie, qui, de son fait, n'a eu à subir que des pertes très minimes.

**DU SERRE-TELMONT**, lieutenant commandant la section de montagne de Bou Delil : a fait sous le feu, en octobre 1914, une reconnaissance de terrain audacieuse qui lui a permis d'exécuter avec sa section un tir d'efficacité immédiat au début du combat, dégageant ainsi la cavalerie qui avait fixé l'ennemi ; puis, sur une seconde position, bien que son point d'observation fût battu par les balles, a exécuté son tir de bombardement très précis du Ksar de Takhoual.

**VING**, capitaine commandant le 5<sup>e</sup> escadron de spahis marocains : commandant la cavalerie du groupe Mougin, a fait preuve de hautes qualités militaires, d'allant et de mordant, exécutant parfaitement la mission qui lui était donnée de razzier et d'incendier les mechtas de Djeouna.

**FAUGERON**, sous-lieutenant à la 21<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : a, pendant le combat livré, le 11 septembre 1914, contre la harka de Moulay Lahcen Sebati, à Foum Asefti, brillamment enlevé sa section dans une attaque à la baïonnette.

**BEN RAHAL BEN MOHAMMED**, sous-lieutenant indigène à la 21<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : au combat du 11 septembre 1914, à Foum Asefti, se trouvant à l'aile droite de sa compagnie, a fait preuve d'initiative et de bravoure, en débusquant des premières pentes de la montagne des tireurs ennemis dont le feu allait prendre la compagnie d'enfilade.

(Ordre du 5 décembre 1914).

**PAPILLON**, chef d'escadrons de cavalerie hors cadre : comme chef d'état-major du territoire de Kenifra, pendant la période de juillet à octobre 1914, a rendu des services exceptionnels, en secondant le commandement avec une inlassable activité, lors des attaques répétées dirigées contre le poste pendant les mois d'août et septembre 1914.

**JEROME**, chef d'escadrons de cavalerie hors cadres : le 16 novembre 1914, à l'arrivée à Kenifra de la colonne de secours, s'est porté sans hésiter au débouché du défilé de la Pierre Percée que menaçaient de nombreux groupes ennemis venant de Djebel Bou Moussa. A tenu le débouché avec la cavalerie d'avant-garde, qu'il commandait, donnant le plus bel exemple de décision, de fermeté, de coup d'œil et de calme bravoure.

**LE MAREC** (Jean-Louis), adjudant au 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, 3<sup>e</sup> bataillon, matricule 2512 : au cours du combat du 13 novembre 1914, a fait preuve d'un grand sang-froid et d'un grand courage, en ralliant, après la mort de son chef de section, les hommes de différentes compagnies pour arrêter l'ennemi. S'était déjà signalé au combat du 20 août 1914, au Djebel-Bou-Moussa, en se mettant à la tête d'une superbe charge à la baïonnette.

**COLOMBAIN** (Paul), sergent, matricule 2771 ;

**COUNILLON**, sergent, matricule 2748 ;

**PINGARD** (Ernest), sergent, matricule 2787 ;

**ANGELI** (Jean), caporal, matricule 5966 ;

**GUEFFAF RABAH**, soldat de 1<sup>re</sup> classe, matricule 2834 ;

**AHMED BEN SEGHOUANE**, soldat de 1<sup>re</sup> classe, matricule 2982 ;

**LARBI SLIMANE**, soldat de 2<sup>e</sup> classe, matricule 1465 ;

**GAULIER** (Georges), sergent, matricule 2756 ;

**SAID BEN MOHAMED**, soldat de 1<sup>re</sup> classe, matricule 1611 ;

**SAKETE DJILALI**, soldat de 2<sup>e</sup> classe, matricule 3117 ;

Du 5<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes, 3<sup>e</sup> bataillon : belle conduite au combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, où ils ont été grièvement blessés.

**DESPAN** (Clément), matricule 1680, adjudant au 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique : pendant toute la colonne de Kenifra (novembre 1914), a été un aide précieux pour le lieutenant commandant la section de mitrailleuses. S'est distingué en plusieurs combats et en particulier à celui de Foum Teguet (4 juillet 1914), où la section, à l'extrême arrière-garde, a subi de nombreuses pertes, tandis qu'elle permettait par son feu à deux compagnies de légion de contre-attaquer par deux fois à la baïonnette pour dégager successivement une compagnie de Sénégalais, puis une compagnie d'alpins fortement accrochés par les Marocains et éprouvés par eux.

**PRIGNOT**, capitaine au 6<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment étranger : a commandé sa compagnie comme lieutenant pendant plus de neuf mois aux opérations des colonnes de Kénifra. A su la maintenir en parfait état physique et moral. L'a, en particulier, brillamment amenée au secours de la garnison de Kénifra décimée par le combat d'El Herri, le 13 novembre 1914, en lui faisant doubler et tripler les étapes.

**ROCHAS LANCY**, capitaine commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment étranger : pendant le combat d'arrière-garde du 4 juillet 1914, a puissamment contribué par le feu bien dirigé de sa section de mitrailleuses à tenir en respect les Marocains dont le tir rapproché et violent causait des pertes nombreuses dans le groupe alpin. A facilité le repli de deux compagnies de légion qui venaient de contre-attaquer à la baïonnette. S'est de nouveau distingué en allant dégager avec sa compagnie la garnison de Kénifra après le combat d'El Herri du 13 novembre 1914.

**BOURGUIGNON**, caporal à la section de mitrailleuses du 6<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 25 septembre 1914, à l'engagement de Djeouna, près de Taza, étant à sa mitrailleuse, a été blessé à l'œil, a continué de diriger le feu, refusant d'aller se faire panser jusqu'à ce qu'il ait assuré le commandement de sa pièce.

**APPERT**, légionnaire de 2<sup>e</sup> classe à la section de mitrailleuses du 6<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment étranger : le 25 septembre 1914, à l'engagement de Djeouna, près de Taza, blessé au bras, au moment du repli de la section de mitrailleuses, a continué à porter ses caisses jusqu'à la nouvelle position, refusant l'aide de ses camarades.

**BOUALEM OULD ABSELEM**, cavalier de 1<sup>re</sup> classe au 2<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> régiment de spahis, matricule 228 : Belle conduite le 11 septembre 1914, au combat de Fom Asefti où il a été blessé.

**JOUBE**, sergent à la section de marche d'infirmiers militaires du Maroc oriental : étant attaché à l'infirmerie-ambulance de Taza, dont il avait assuré, depuis la création, le parfait fonctionnement administratif, a fait preuve après le combat de Sidi-Omrane, le 10 août 1914, du plus grand dévouement et de brillantes qualités professionnelles dans la réception de nombreux blessés, les soins donnés immédiatement et l'évacuation rapide des transportables sur l'arrière.

**GUIDERDONI** (François-Mathieu), matricule 439, sergent à la 21<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs marocains : le 11 septembre 1914, au combat de Fom-Asefti, chargé d'assurer avec sa section la protection du flanc droit de sa compagnie, a su, malgré un feu violent et grâce à son sang-froid et à sa fermeté, tenir bon sur une position conquise par lui à la baïonnette et a ainsi permis à la compagnie d'assurer sa mission.

**MATHIS** (Edouard), matricule 4679, brigadier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie coloniale, détaché à la 4<sup>e</sup> section d'artillerie marocaine : le 15 septembre 1914, conduisant les animaux de la section au pâturage, a été assailli à trois kilomètres du poste de Guelmous, par une centaine de cavaliers Zaïans, qui ont ouvert à très courte distance un feu violent sur son détachement. Grâce à son sang-froid et à ses bonnes dispositions qu'il a prises, n'a eu qu'un homme et quelques animaux grièvement blessés et, maintenant ses adversaires à distance par son feu, a donné le temps à la garnison du poste de venir le dégager.

**SUZANNE**, matricule 1130, soldat de 2<sup>e</sup> classe, de la section de marche d'infirmiers coloniaux du Maroc occidental : après l'affaire du 13 novembre 1914 (combat d'El Herri), a fait preuve du plus grand dévouement en donnant ses soins aux blessés pendant plusieurs jours et plusieurs nuits consécutifs.

**PERROT**, matricule 1006, soldat de 2<sup>e</sup> classe, de la section de marche d'infirmiers coloniaux du Maroc occidental : après l'affaire du 13 novembre 1914 (combat d'El Herri), a fait preuve du plus grand dévouement en donnant ses soins aux blessés pendant plusieurs jours et plusieurs nuits consécutifs.

(Ordre du 5 décembre 1914).

**MOHAMMED OULD AISSA BEN ADDOU**, du 2<sup>e</sup> régiment de spahis : tombé glorieusement le 11 novembre 1914 près de Taza.

**KADDOUR OULD EL HABBIB**, matricule 82, du 5<sup>e</sup> escadron de spahis marocains : tombé glorieusement le 15 novembre 1914 près de Taza.

**MOHAMMED BEN ABDALLAH**, du Makhzen de Taza ;  
**BOU ABDALLAH OULD KADDOU**, du Makhzen de Taza ;  
Tombés glorieusement le 17 novembre 1914, près de Taza.

**DOUMERGUE** (André Marius-Henri), matricule 10562 ;  
**WANTZ** (Albert), matricule 14122 ;  
**ZUNDORF** (Guillaume), matricule 14054 ;

Légionnaires de la 22<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : tombés glorieusement le 20 novembre 1914, près de Taza.

**ROY** (Jean), matricule 3526, sergent de la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**SCHENKELBERGER** (Emile), matricule 1466, caporal de la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**GRISOLLET** (Alphonse), matricule 4903, légionnaire de la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**NOVA** (Guisepe), matricule 3074, légionnaire de la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> étranger ;

**FRANKH** (Wilhem), matricule 2276, sergent de la 7<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**JANSENN** (Léonard), matricule 11944, caporal de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**ZERFUSS** (Otto), matricule 15416, légionnaire de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**GAFNER** (Théophile), matricule 9790, légionnaire de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**LAUZAROTYI**, matricule 25969, légionnaire de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**SAUWINCK** (Théodore), matricule 17015, légionnaire de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**FINK** (Max), matricule 9147, légionnaire de la 23<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**BECHERGUI** (Mohammed Ould Ferhat), matricule 11902, légionnaire de la 23<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger ;

**MOHAMMED BEN MOHAMMED**, matricule 62, 2<sup>e</sup> canonnier conducteur, 1<sup>re</sup> section d'artillerie marocaine ;

**NIANANKORA** (Coulibaly), matricule 20670, tirailleur au 15<sup>e</sup> bataillon sénégalais ;

**SLIMAN BEN MOHAMMED**, mokhazeni au makhzen de Taza :  
Tombés glorieusement au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun le 7 novembre 1914.

**SCHAECK** (Paul-Pierre), matricule 13772, légionnaire à la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : décédé le 28 novembre des suites des blessures reçues le 27 novembre au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun.

**BOUKHATEM DJILALI**, matricule 4939, de la 11<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : tombé glorieusement à l'ennemi le 5 décembre 1914, à l'escorte du convoi de Taza sur l'oued Ameil.

**DERIGOIN**, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant le cercle des Beni M'Guild : ayant pris le commandement du cercle des Beni M'Guild le 13 septembre 1914, a montré pendant la période des ravitaillements de Kenifra et les liaisons avec le groupe mobile du Tadla aussi bien qu'au cours des opérations successives à l'affaire d'El Herri et des tournées entreprises autour des postes Mri et de Lias, les plus brillantes et plus solides qualités d'orga-

nisateur, de chef et de soldat ; inlassable énergie, sens pratique avisé, grand ascendant personnel sur sa troupe et haute valeur morale.

**CHALET**, chef de bataillon au 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 27 novembre 1914, au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun, commandant un groupe de toutes armes, s'est distingué constamment pendant l'action par son sang-froid, son énergie et ses qualités manœuvrières.

**CALLAIS**, capitaine adjoint au lieutenant-colonel commandant le 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 27 novembre 1914, au combat d'El Kelaa, chargé au moment du décrochage, de veiller au repli des diverses fractions et tout particulièrement du groupe léger d'ambulance, a fait preuve de la plus grande initiative en prenant des dispositions très judicieuses pour assurer l'évacuation des morts et des blessés. A quitté le dernier la position.

**PIQUEMAL**, lieutenant à la 5<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : au combat du 27 novembre 1914, a mené énergiquement sa section sous un feu intense et a contribué par son intervention courageuse à ramener les morts et les blessés serrés de près par l'ennemi dans un terrain extrêmement difficile.

**ROBERT**, lieutenant à la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : étant commandant du blockhaus Klapper à Taza, le 20 novembre 1914, a fait preuve de bravoure personnelle et d'un sang-froid absolu en contre-attaquant à la baïonnette, avec une patrouille de cinq légionnaires et un sergent, un groupe de 50 fantassins marocains qui venaient de tirer à bout portant, à 25 mètres devant lui, sur cinq légionnaires tombés dans une embuscade. A dégagé les deux blessés et ramené les corps des trois tués.

**GOUMAZ**, matricule 12199, de la 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : au cours du combat du 27 novembre 1914, à El Kelaa, a déployé les plus belles qualités de courage, de sang-froid et d'énergie, particulièrement en rejetant avec vigueur des groupes ennemis qui venaient de surgir brusquement à quelques mètres de sa section.

**TARRAGO BRABO**, matricule 2708 : sergent à la section de mitrailleuses du 2<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 27 novembre 1914, au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun, a assuré d'une façon parfaite, sous un feu violent, le ravitaillement en munitions de sa section de mitrailleuses et l'évacuation des blessés ; s'est distingué par sa brillante attitude au feu.

**GEILLON (Louis)**, matricule 4106, adjudant à la 10<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment étranger : le 9 décembre 1914, faisant partie de l'escorte d'un convoi entre Taza et Bab-Merzouka, a été blessé pendant qu'il commandait sa section sur la ligne de feu et n'a cessé de faire preuve d'un très beau courage.

**JEANNEROD**, capitaine, commandant le 9<sup>e</sup> escadron de spahis marocains : au cours des engagements des 8 et 13 janvier 1915, a fait preuve de coup d'œil et du plus judicieux à-propos, particulièrement le 13 janvier où son intervention heureuse a permis de dégager un officier en danger.

**COUSTON**, brigadier, matricule 84, au 8<sup>e</sup> groupe d'artillerie de campagne d'Afrique : le 5 décembre 1914, au cours de l'engagement de l'escorte d'un convoi près de Meknassa Tafania, étant brigadier de pièce, a fait preuve de calme et d'énergie en assurant la mise en batterie régulière de sa pièce après avoir été blessé et avoir eu deux hommes hors de combat.

**BOUCHON**, lieutenant, chef du service des renseignements du poste de Lias : au cours d'une reconnaissance sur El Hammam, le 13 janvier 1915, a montré de brillantes qualités d'allant et de courage en opérant à la tête d'un groupe très restreint de moudjahidines et sous un feu vif une razzia de 900 têtes de bétail appartenant à des gens insoumis.

**RAYMOND**, capitaine d'infanterie coloniale, chef d'état-major de la région de Fez : le 27 novembre 1914, au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun, étant chef d'état-major, n'a cessé de montrer, au cours de l'action, de remarquables qualités d'intelligence, de jugement et d'activité. A rendu dans ses fonctions des services exceptionnels.

**ABDOULAYESO**, matricule 2713, adjudant indigène au 5<sup>e</sup> régiment colonial : le 27 novembre 1914, au combat d'El Kelaa des Beni bou Guitoun, n'a cessé de donner des preuves de calme et de bravoure et a entraîné, par son exemple, une ligne de tirailleurs à l'assaut d'une crête occupée par l'ennemi.

(Ordre du 11 février 1915).

**BILLOTTE**, chef de bataillon, commandant le 2<sup>e</sup> bataillon sénégalais du Maroc : commandant le détachement de liaison de Souk el Arba de Nkhleila du 19 au 27 janvier, au milieu de difficultés matérielles considérables, a su le ramener avec le minimum de pertes et a fait preuve en ces circonstances des plus belles qualités de vigueur physique et d'énergie morale.

**LHOTEL**, lieutenant de réserve à la 10<sup>e</sup> compagnie de tirailleurs algériens : les 21 et 23 janvier 1915, au cours des opérations chez les Branès, a fait preuve de belles qualités militaires, du plus grand sang-froid et de la plus belle énergie.

**BOUTERBIAT**, matricule 11122, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 11<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes : blessé glorieusement le 21 janvier 1914 à l'assaut d'une crête et mort, dans la nuit, des suites de sa blessure.

**CAVAILLES**, caporal à la 12<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes : tué glorieusement à l'ennemi, le 11 janvier 1915, à l'engagement de l'Oued-el-Haddar.

**VACHER**, matricule 12000, sergent-fourrier à la 12<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes : le 11 janvier 1915, à l'engagement de l'Oued el Haddar, au cours d'un mouvement de repli a fait preuve de courage en revenant en arrière relever un caporal français mortellement blessé qu'il a ramené avec ses armes.

**LEROUX**, lieutenant à la 10<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : le 11 janvier 1915, à l'engagement de l'Oued el Haddar, chargé d'enlever un point d'appui, a entraîné vigoureusement sa section sous un feu très vif et a chassé de la position l'ennemi qui a dû abandonner un fusil et des cartouches.

**CAILLARD**, lieutenant à la 12<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : le 11 janvier 1915, au cours de l'engagement de l'Oued el Haddar, a fait preuve de belles qualités de commandement, d'énergie et de sang-froid en exécutant sous un feu violent un mouvement de repli rendu très difficile par le transport de deux tirailleurs grièvement blessés.

**BUSSON**, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique : services exceptionnels rendus depuis sept mois dans un poste d'avant-garde et pour sa brillante attitude sous le feu au cours des opérations qui ont eu lieu dans la région de Mrirt de novembre 1914 à mars 1915.

**BELDIERBA**, lieutenant indigène à la 11<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : le 21 janvier 1915, en région Branès, a fait preuve de remarquables qualités d'entrain, de coup d'œil et d'énergie en enlevant sa section, sous un feu violent, à l'assaut d'une crête.

**CHEIH LARBI BEN ABDELKADER**, matricule 10548, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 9<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs : le 23 janvier 1915, lors du retour d'une colonne sous une tempête de vent glacé et de pluie à travers un terrain extrêmement difficile, a fait preuve de courage remarquable en accomplissant jusqu'au bout, mais jusqu'à la mort, la mission à lui confiée de conduire un animal chargé.

EL FODIL OULD CHEIKH, cavalier au maghzen de Taza : mort glorieusement des suites de ses blessures reçues le 2 janvier 1915 à l'engagement de l'Oued el Haddar.

DIZAC, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, médecin-chef de la 1<sup>re</sup> ambulance de la colonne mobile de Taza : au cours de la journée du 23 janvier, à la suite de la reconnaissance chez les Branès, a fait preuve d'un dévouement et d'un zèle inlassables, en prodiguant aux blessés et aux nombreux malades les soins les plus empressés.

(Ordre du 2 avril 1915.)

BOUCHEZ, chef de bataillon d'infanterie hors cadres, chef d'état-major du commandant général du Nord : depuis la mobilisation, a continué à rendre au Maroc des services exceptionnels comme chef d'état-major du général commandant général du Nord, a fourni un effort considérable en assurant seul le service, notamment au cours des opérations consécutives au combat d'El Herri du 13 novembre 1914 ; a organisé depuis deux mois d'une façon complète le groupe mobile de Taza ; vient, comme chef d'état-major de la colonne chez les Branès, d'apporter le concours le plus précieux au commandement, en affirmant ses remarquables qualités d'intelligence, de méthode et d'activité inlassables ; d'un courage personnel au-dessus de tout éloge qui complète heureusement ses qualités militaires de premier ordre.

DE TINAN, colonel commandant le 2<sup>e</sup> régiment de spahis : depuis cinq ans au Maroc oriental, à l'occupation duquel il a pris une large part comme commandant du 2<sup>e</sup> régiment de spahis et comme commandant de la cavalerie des T. M. E. S'est constamment signalé tant par ses qualités militaires hors de pair que par son talent d'organisateur, grâce auquel il a pu, depuis la mobilisation, reconstituer à ses effectifs primitifs la cavalerie du Maroc oriental, tout en envoyant au front de France 4 escadrons du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique et 4 escadrons du 2<sup>e</sup> régiment de spahis. Blessé très grièvement, le 10 août 1914, au combat de Sidi Omrane.

(Ordre du 4 avril 1915.)

\* JOUIN, chef d'escadrons commandant le 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique : le 9 août 1914, informé de l'arrivée d'un fort contingent marocain à trois kilomètres au nord de M'oun, a pris les dispositions les plus judicieuses, en alertant la garnison du poste, pour repousser l'ennemi et le poursuivre vigoureusement pendant quatre kilomètres en lui faisant subir les pertes les plus sérieuses.

(Ordre du 28 septembre 1914.)

(A suivre.)

## PARTIE NON OFFICIELLE

### SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC à la date du 2 Octobre 1915

*Région Taza-Fez.* — Le groupe mobile de Fez a stationné toute la semaine à Kreibia. Le 24 septembre, un groupe d'environ 500 Beni Ouaraïn a tenté sur le camp une action qui a été facilement repoussée à coups de canon. Dans la matinée du 26 septembre, un détachement, comprenant toute la cavalerie et les partisans de la colonne, a eu, au cours d'une reconnaissance exécutée dans la direction de l'Oued bou Zemlan, un assez vif engagement avec d'importants contingents ennemis. Nous avons eu 5 tués et 7 blessés.

Le groupe mobile de Taza a rejoint le 28 septembre le groupe mobile de Fez. Son arrivée a provoqué le repli vers l'Est, dans la direction de Tadjana, de la plus grande partie des contingents Beni Ouaraïn, installés sur l'Oued bou Zemlan.

Le Colonel Simon, qui a pris le commandement de toutes les forces concentrées à Kreibia, va entreprendre des opérations en vue d'ouvrir la vallée de l'Innaouen, route naturelle entre Fez et Taza.

Après être resté quelques jours chez les Gzenaïa et Megraoua, Abdelmalek Mahieddin s'est rendu chez les Metalsa où il se trouve actuellement. Il cherche à obtenir, des tribus qu'il visite, des contingents de harka, mais sa propagande, quoique très active, paraît obtenir peu de succès et le nombre des combattants qu'il a pu rassembler autour de lui est peu important. Les cavaliers Beni Ouaraïn qui l'escortaient, l'ont, pour la plupart, abandonné et sont rentrés chez eux en apprenant la menace qui pesait sur leur pays.

*Région de Marrakech.* — Le calme étant revenu dans la région de Tiznit, le Pacha Haïda ou Mouis a quitté Tiznit, avec sa mehalla, pour rentrer à Taroudant.

Rien à signaler dans les autres régions.



Le Commissaire Résident Général Commandant en Chef est parti de Rabat, le 29 septembre, se rendant en tournée d'inspection à Meknès et sur le front du Guigou.

## DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ASSISTANCE PUBLIQUES

### Rapport mensuel (Septembre 1915)

Il a été donné pendant le mois d'août 73.465 consultations : 3.742 vaccinations ont été pratiquées.

La situation sanitaire est satisfaisante en général. Il convient de signaler toutefois une recrudescence, sur certains points, de paludisme estivo-automnal.

Le groupe sanitaire mobile de Marrakech a effectué une très intéressante tournée dans une région, autour de Demnat et chez les Entifa, où il n'avait pas encore pénétré. Le médecin, parfaitement accueilli, a pu pratiquer des vaccinations et distribuer de la quinine préventive.

Le groupe sanitaire mobile du Cercle Haha-Chiadma (Mogador) a parcouru le pays des Haha. Parmi les principales causes de la recrudescence de paludisme signalée cette année dans cette région, il faut noter le rôle néfaste joué par les citernes privées qui favorisent éminemment la pullulation des moustiques et aussi la présence de flaques d'eau stagnantes le long du cours de l'Assif Aït Thammour.

Enfin, le groupe sanitaire mobile de la Chaouïa a fait une tournée chez les Ouled Saïd où il a pratiqué des vaccinations et distribué également de la quinine préventive.

## PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

### CONSERVATION DE CASABLANCA

## EXTRAITS DE RÉQUISITION

### Réquisition N° 64°

Suivant réquisition en date du 17 septembre 1915, déposée à la Conservation le 24 septembre 1915, M. GUILBOT François-Aristide, précédemment boulanger à Casablanca, route de Médiouna, n° 12, et actuellement sergent territorial à la 21<sup>e</sup> Section de commis ouvriers d'administration à Mazagan, veuf de dame FAVREAU Marie-Louise, domicilié à Casablanca, Compagnie Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « IMMEUBLE GUILBOT », consistant en un terrain à Mîr, située à Casablanca, route de Mers-Sultan.

Cette propriété, occupant une superficie de 313 mètres carrés, est limitée : au Nord, par la propriété de M. Marinelli, demeurant à Casablanca, route Mers-Sultan ; à l'Est, par la route de Mers-

Sultan : au Sud, par la propriété de M. Miro, demeurant à Casablanca, rue Mers-Sultan ; à l'Ouest, par la propriété du Crédit Marocain, avenue du Général Drude.

Le réquérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 27 Rebia I 1331 par deux adouls de Casablanca, homologué le 10 Rebia II 1331 par Si. Mohammed El Madi ben Rechid el Araki, Cadi de Casablanca, aux termes duquel la Société Méridionale d'Entreprises Marocaines lui a vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

### Réquisition N° 65°

Suivant réquisition en date du 21 septembre 1915, déposée à la Conservation le 24 septembre 1915, M. GAIGNEUX Emile, négociant, demeurant à Casablanca, 116, boulevard de l'Horloge, marié à Sétif (Algérie), le 24 juillet 1907 à dame LENTIN Franceline, sans contrat, domicilié à Casablanca, Compagnie Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « IMMEUBLE GAIGNEUX », consistant en terrain et constructions, située à Casablanca, boulevard de l'Horloge, n°s 144 et 146, la Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire.

Cette propriété, occupant une superficie de 922 mètres carrés 60, composée de deux parcelles séparées par le boulevard de l'Horloge, est limitée : Première parcelle. — Au Nord et à l'Est, par la propriété de M. Debourge, demeurant à Casablanca, boulevard de l'Horloge, maison Collietz ; au Sud, par le boulevard de l'Horloge ; à l'Ouest, par la propriété de M. Hector Caulier, demeurant à Casablanca, boulevard de l'Horloge.

Deuxième parcelle. — Au Nord, par le boulevard de l'Horloge ; à l'Est, par la propriété de MM. Louis Bonnet et Haïm Bendahan, propriétaires à Casablanca, rue Anfa ; au Sud, par un terrain habous ; à l'Ouest, par la propriété de M. Hector Caulier.

Le réquérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de vingt mille francs, suivant acte du 21 septembre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu de deux actes dressés les 7 Safar 1328 et 16 Rebia II 1331 par deux adouls du Cadi de Casablanca, le premier de ces actes ayant été homologué par le Cadi de Casablanca, Ahmed ben Mohammed Zaïmi, aux termes desquels Hocéine bel hadj Abdallah El Heraoui el Bedaoui et la dame Fathma bent Amor El Halaoui ont vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 66°

Suivant réquisition en date du 20 septembre 1915, déposée à la Conservation le 24 septembre 1915, 1° M. LAURENT Paul-Marie-Joseph, agriculteur, demeurant à Vallentigny (Aube), marié le 13 novembre 1905 avec dame PESME Jeanne-Cécile-Marie-Joseph, sous le régime de la communauté, contrat reçu le même jour par M° PESME, notaire à Chavanges (Aube) ; 2° M. LAURENT Camille-Amédée, rentier, demeurant à Loisy-sur-Marne (Marne), veuf de dame BERNAUDAT Mathilde ; 3° M. PESME Paul-Jean-Baptiste, ex-notaire, demeurant à Vallentigny (Aube), marié le 17 novembre 1868 à dame LAILLANT-WACQUANT, sous le régime de la communauté, contrat reçu le 16 novembre 1868 par M° ROY, notaire à Dijon ; 4° Mademoiselle BERNAUDAT Anne-Marie-Mathilde, domiciliée à Loisy-sur-Marne et à Rabat (Maroc), célibataire, tous les sus-nommés représentés par M. BERNAUDAT Auguste, leur mandataire, domicilié à Rabat, quartier de la Tour Hassan, n° 24, ont demandé l'immatriculation, en qualité de co-proprétaires indivis d'une propriété à laquelle ils ont déclaré vouloir donner

le nom de « GUELMANE ET DJENINE », consistant en terrains de cultures et de parcours, située aux Ababda (Arab), à 6 kilomètres à l'Est de Mansouria, près de la route de Casablanca à Rabat.

Cette propriété, occupant une superficie de 750 hectares, est limitée : au Nord, par l'Oued Ghbar ; à l'Est, par la piste de Rabat à Casablanca ; à l'Ouest, par les terrains de la fraction des Ajalet et Ouled Gaoui (Arab) ; au Sud, par l'Oued Arrimène (Mansouria).

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'ils en sont propriétaires en vertu d'un acte dressé le 13 Djoumada 1<sup>er</sup> 1330 par deux adouls, homologué par le Cadi, aux termes duquel M. Bouazza ben Maghraoui Ezzenati el Bourdaï lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 67°

Suivant réquisition en date du 23 septembre 1915, déposée à la Conservation le 25 septembre 1915, M. CRÉMONINI Jean-Baptiste, sous-officier d'Intendance, demeurant à Marrakech, célibataire, domicilié à Casablanca, chez M. Martinez, épicier, rue Mers Sultan, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « DIXMUDE », consistant en un terrain vague, située à El Maarif, à Casablanca.

Cette propriété, occupant une superficie de trois cents mètres carrés, est limitée : au Nord, par M. Tissier, adjudant aux tirail-

leurs algériens, représenté par M. Wolff, architecte à Casablanca, au Sud, par un terrain à M. Butler, demeurant à Casablanca, rue du Général Drude ; à l'Est et à l'Ouest, deux rues de lotissement.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés du 23 février 1914, aux termes duquel MM. Murdoch Butler and C<sup>ie</sup> lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 68°

Suivant réquisition en date du 18 septembre 1915, déposée à la Conservation le 25 septembre 1915, M. RAILLARD Marie-Xavier-Joseph, marié à dame CHAUMONT Louise-Emélie, le 3 juin 1895, sous le régime de la communauté pleine et entière, domicilié à Kenitra-banlieue, sur la propriété de Sidi-Lacel, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « FERME-LOUISE », consistant en terres de labour, de parcours et marais, située à Lalla-Itto, territoire de Kenitra, lieu dit Merbihia.

Cette propriété, occupant une superficie de mille hectares environ, est limitée : au Nord, par un marais aboutissant au lac appelé « Zemmoria » ; le Caïd El Aroussi, domicilié au Caïdat de Rmija, Contrôle civil de Kenitra ; les frères Cherkaoui, domiciliés au douar Cherkaoui ; à l'Ouest, par un chemin allant de Sidi bou Gnadel à Dar ben Kaddah ; ou par la propriété de M. de Jokas, propriétaire,

domicilié sur sa propriété des M'Saharas, par Sidi Yahya, par le Caïd bel Aroussi et la tribu des Sèhbes, domiciliés en leur douar ; au Sud, par un marais, la tribu des Sèhbes, la route de Fez, le chemin de Skikima, la tribu des Ababda, la forêt de la Mamora ; à l'Est, par la tribu des Ababda, la tribu des Amar Lahancha et la tribu des Ouled Ensar.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 5 Hidja 1329 par deux adouls, homologué par le suppléant du Cadi de Salé dans la tribu des Ameurs, aux termes duquel le Cheikh ben Daoud bel Hassen el Amri el Matrefi et consorts ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 69°

Suivant réquisition en date du 25 septembre 1915, déposée à la Conservation le 25 septembre 1915, M. BARRET Alexis-Edmond, propriétaire, demeurant à Casablanca, 32, rue Baudin, marié à Sergueux (Haute-Marne), le 9 octobre 1911, à dame LALLEMENT Augusta-Louise, sans contrat, domicilié à Casablanca, C<sup>o</sup> Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « BARRET », consistant en terrain bâti, située à Casablanca, rue Baudin, n° 32, quartier de la Liberté. La Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire.

Cette propriété, occupant une superficie de six cent trente-cinq mètres carrés, est limitée : au Nord, par la rue Bouskoura ; à l'Est, par la propriété de M. Antoine Colayori, demeurant à Casablanca,

rue Bouskoura ; au Sud, par la rue Baudin ; à l'Ouest, par la propriété de M. Besnier, y demeurant.

Le réquérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, Société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca, en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de huit mille francs, suivant acte du 25 septembre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé, le 17 Hidja 1329, par deux adouls de Casablanca, homologué par le Cadi de Casablanca Mohammed El Mahdi et Iraki, aux termes duquel les nommés Tahar Robla med El Mahdi et Iraki, aux termes duquel les nommés Tahar Robla

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 70°

Suivant réquisition en date du 25 septembre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. LOUVAU Honoré, docteur en médecine, marié à dame HARLET Hélène, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, contrat reçu le 15 juin 1898 par M<sup>e</sup> BRÉANT, notaire à Noyon (Oise), domicilié à Casablanca, rue du Commandant Provost, n° 44, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « HOCHÉ », consistant en un terrain à bâtir, située à Casablanca, quartier des Roches Noires, boulevard Central.

Cette propriété, occupant une superficie de deux cents mètres

carrés, est limitée : au Nord, à l'Est et au Sud, par la propriété de M. Lendrat ; à l'Ouest, par le boulevard Central.

Le réquérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 30 Djoumada I<sup>er</sup> 1331 par deux adouls de Casablanca, homologué par Si El Mahdi Ben Rechid El Iraki, Cadi de Casablanca, aux termes duquel MM. Lendrat et Dehors lui ont vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 71°

Suivant réquisition en date du 21 septembre 1915, déposée à la Conservation le 27 septembre 1915, M. SALVAGY Emile-Jules-Marie, professeur honoraire au Lycée d'Alger, demeurant à Casablanca, boulevard de la Liberté, marié à dame GRAVIER Marguerite-Thérèse, sans contrat, domicilié à Casablanca, à la Compagnie Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « IMMEUBLES SALVAGY », consistant en terrain et constructions, située à Casablanca, rues de la Liberté, de Brey et Lassalle. La Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire.

Cette propriété, occupant une superficie de 3.163 mètres carrés, est limitée : au Nord, par la rue Lassalle ; à l'Est, par la rue de Brey, par l'immeuble de M. Sauvart, demeurant à Casablanca, rue du Commandant Provost ; au Sud, par la rue de la Liberté ; à l'Ouest, par la propriété de M. Nègre Henri, y demeurant, et par

la propriété de M. Legouys, brigadier de gendarmerie à Ber Rechid.

Le réquérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de soixante-quinze mille francs, suivant acte du 21 septembre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu de trois actes dressés les deux premiers dans la dernière décade de Chabane 1329 et le dernier le 30 Rabia II 1330 par deux adouls de Casablanca, homologués par Si M'hammed el Mahdi ben Rechid el Iraki, Cadi de Casablanca, aux termes desquels Tahar ben Bela ben Belaane el Ouasti et Tounès lui ont vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

## ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## Annonces judiciaires, administratives et légales

## AVIS D'ADJUDICATION

## TRAVAUX MARITIMES

## PORT DE RABAT

*Aménagement du terre-plein  
de Sidi-Makloul  
et de ses voies d'accès*

Le SAMEDI 16 OCTOBRE 1915, à 16 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Générale des Travaux Publics à Rabat, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux d'aménagement du terre-plein de Sidi-Makloul et de ses voies d'accès au port de Rabat.

Le montant du détail estimatif s'élève à vingt mille cinq cent trente-quatre francs (20.534 fr.) non compris une somme à valoir de quatre mille quatre cent soixante-six francs (4.466 fr.).

Aucun cautionnement provisoire n'est exigé en raison du court délai d'exécution (deux mois) et du peu d'importance de l'entreprise.

Chaque concurrent devra présenter :

1° Un ou plusieurs certificats de capacité justifiant son aptitude à l'exécution des travaux à adjuger ;

2° Une soumission conforme au modèle ci-annexé.

La soumission sera insérée seule dans une enveloppe fermée, sur laquelle seront inscrits le nom et l'adresse du soumissionnaire. Cette enveloppe sera insérée dans un pli qui devra contenir les certificats de capacité.

Ce pli, également fermé, sera déposé par le soumissionnaire au début de la séance sur le bureau de l'adjudication. Il

pourra aussi être envoyé par la poste, à condition d'être contenu dans un autre pli recommandé, avec une lettre indiquant que les pièces incluses se rapportent à l'adjudication, et de parvenir à la Direction Générale des Travaux Publics le 16 OCTOBRE 1915 avant midi.

Les pièces du projet peuvent être consultées dans les bureaux de l'Ingénieur du Service Maritime (Résidence Générale) à Rabat, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 15 heures à 17 heures.

Les soumissionnaires sont prévenus que l'adjudication ne sera définitive qu'après son approbation par le Comité spécial des Travaux publics à Tanger.

## SOUSSION

Je soussigné . . . . .  
faisant élection de domicile  
à . . . . .  
rue . . . . . n° . . . . .

Après avoir pris connaissance des pièces du projet d'aménagement du terre-plein de Sidi-Makloul et de ses abords (chaussées, trottoirs et caniveaux), à Rabat, dont le détail estimatif s'élève à vingt mille cinq cent trente-quatre francs, non compris la somme à valoir,

Me soumetts et m'engage à exécuter les travaux prévus au dit projet, conformément au Cahier des Charges et suivant les prix du Bordereau, sur lesquels je consens un rabais de . . . . . francs pour cent francs.  
(Indiquer le rabais en toutes lettres.)

Fait à Rabat, le . . . . . 1915

(Signature)

## AVIS D'ADJUDICATION

Le VENDREDI 15 OCTOBRE 1915, à 16 heures, il sera procédé à la Direction Générale des Travaux Publics à Rabat, à l'adjudication des travaux de construction de l'avenue Marie Feuillet, chaussée et égout, entre le boulevard Front de Mer et le piquet 22, sur une longueur totale de 773 mètres.

Le montant du détail estimatif s'élève à :

Travaux à l'entre-	
prise . . . . .	45.259 75
Somme à valoir . . . . .	37.740 25
Total . . . . .	83.000 00

Le cautionnement provisoire, fixé à cinq cents francs (500 fr.), devra être versé avant l'adjudication à la Caisse de M. le Trésorier-Payeur Général du Protectorat ou à celle d'un des Receveurs des Finances du Protectorat.

Chaque concurrent devra présenter :

1° Un ou plusieurs certificats de capacité justifiant son aptitude à l'exécution des travaux adjugés ;

2° Le certificat constatant le versement du cautionnement provisoire ;

3° Une soumission conforme au modèle indiqué par l'Administration.

La soumission sera insérée seule dans une enveloppe fermée sur laquelle seront inscrits le nom et l'adresse du soumissionnaire. Cette enveloppe sera insérée dans un pli qui devra contenir en outre les certificats de capacité et de cautionnement prévus ci-dessus.

Ce pli, également fermé, sera déposé par le soumissionnaire

au début de la séance sur le bureau de l'adjudication. Il pourra être aussi envoyé par la poste, à condition d'être contenu dans un autre pli recommandé, avec une lettre indiquant que les pièces incluses se rapportent à l'adjudication.

L'adjudication ne sera définitive qu'après approbation par l'autorité supérieure.

Les pièces du projet peuvent être consultées :

A la Direction Générale des Travaux Publics, à Rabat, Résidence Générale.

Et dans les bureaux de M. Mayer, Ingénieur, Chef du Service des Travaux Municipaux de Rabat.

Rabat, le 24 septembre 1915.

## SOUSSION

Je soussigné . . . . .  
faisant élection de domicile  
à . . . . .  
après avoir pris connaissance des pièces du projet de construction de l'avenue Marie Feuillet (chaussée et égout), à Rabat, me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément au devis et cahier des charges, et suivant les prix portés au bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (1) . . . . . francs pour cent francs.

Fait à . . . . ., le . . . . . 1915.

(Signature.)

(1) Indiquer le rabais en toutes lettres et en nombre exact de francs pour cent francs ; toute fraction de franc sera, le cas échéant, comptée pour un franc.

**AVIS D'ADJUDICATION**

Le **JEUDI 28 OCTOBRE 1915**, à dix heures, il sera procédé dans les bureaux du Service des Travaux Publics à Marrakech, à l'adjudication des travaux ci-après :

**ROUTE DE CASABLANCA à MARRAKECH**, Construction d'un Pont sur l'Oued Issil.

Estimation de la dépense :  
Travaux à l'entre-  
prise ..... 43.006,15  
Somme à valoir... 8.993,85

Total ..... 52.000,00

Le cautionnement provisoire, fixé à cinq cents francs (500 fr.), devra être versé avant l'adjudication à la Caisse de M. le Trésorier Payeur Général du Protectorat, ou à celle d'un des Receveurs des Finances du Protectorat.

Chaque concurrent devra présenter :

1° Un ou plusieurs certificats de capacité justifiant sa aptitude à l'exécution des travaux adjugés et notamment l'exécution des travaux en ciment armé ;

2° Le certificat constatant le versement du cautionnement provisoire ;

3° Une soumission conforme au modèle indiqué par l'Administration.

La soumission sera insérée seule dans une enveloppe fermée sur laquelle seront inscrits le nom et l'adresse du soumissionnaire. Cette enveloppe sera insérée dans un pli qui devra contenir, en outre, les certificats de capacité et de cautionnement prévus ci-dessus.

Ce pli, également fermé, sera déposé au début de la séance sur le bureau de l'adjudication. Il pourra être aussi envoyé par la poste, à condition d'être contenu dans un autre pli recommandé, avec une lettre indiquant que les pièces incluses se rapportent à l'adjudication.

L'adjudication ne sera définitive qu'après approbation par l'autorité supérieure.

Les pièces du projet peuvent être consultées :

A la Direction Générale des Travaux Publics, à Rabat, Résidence Générale ;

Dans les bureaux du Service des Travaux Publics, à Marrakech et à Casablanca.

Rabat, le 30 septembre 1915.

**SOUSSION**

Je soussigné .....  
faisant élection de domicile à .....  
après avoir pris connaissance des pièces du projet de construction d'un Pont sur l'Oued Issil, sur la route de Casablanca à Marrakech, me sou mets et m'engage à exécuter les travaux conformément au Devis et Cahier des Charges, et suivant les prix portés au Bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (1) ..... franc .. pour cent francs.

Fait à ..... le .....

Signature :

(1) Indiquer le rabais en toutes lettres et en nombre exact de francs pour cent francs ; toute fraction de franc sera, le cas échéant, comptée pour un franc.

**EXTRAIT**

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un acte sous-seing privé fait double à Rabat, le 10 septembre 1915, enregistré à Casablanca, le 11 du même mois de septembre, folio 24. case

198, dont l'un des originaux a été déposé pour minute par M. Jean BEAUMIER, bourrelier, demeurant à Casablanca, agissant au nom de la Société en nom collectif « BEAUMIER et BARDIN », ayant son siège social à Casablanca, rue du Général Moinier, n° 2, dont il a la signature sociale en sa qualité d'associé, ainsi que le constate l'acte de dépôt dressé par M. Francis NERRIERE, Secrétaire-Greffier en Chef près le Tribunal de première Instance de Casablanca, investi des fonctions notariales, le 21 septembre 1915, enregistré, et dont une expédition a été déposée au Secrétariat-Greffe du dit Tribunal, ce jour 27 septembre 1915, il appert :

Qu'il est formé pour une durée de dix années à partir du 1<sup>er</sup> août 1915, entre le dit sieur BEAUMIER et M. Louis BARDIN, brigadier sellier, mobilisé à Rabat, une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce de la sellerie-bourrellerie au Maroc, dont le siège social est à Casablanca, rue du Général Moinier, n° 2, avec raison et signature sociales « BEAUMIER et BARDIN », moyennant un capital de quarante mille francs, versé en numéraire par moitié par les associés qui s'engagent à élever leurs apports respectifs, dans la mesure de leurs moyens, si le développement de la Société nécessitait une augmentation de capital ;

Que des succursales pourront être créées dans l'intérieur du Maroc ;

Que cette Société sera tacitement prorogée de trois années en trois années, à moins de préavis donné de part ou d'autre six mois à l'avance par acte judiciaire ou lettre recommandée.

Et que la signature sociale appartient à chacun des associés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
**NERRIERE.**

SECRETARIAT - GREFFE  
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE  
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE  
aux enchères publiques**

A la requête de M. Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant comme liquidateur de l'Union des créanciers de la liquidation judiciaire du sieur David DANINO, et en vertu d'une ordonnance de M. le Juge Commissaire en date du 16 septembre 1915.

Il sera procédé le **LUNDI 11 OCTOBRE**, à 8 heures du matin, rue du Capitaine Ihler, n° 8, à Casablanca, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : tissus divers, flanelle, toiles, soieries, doublures, mousseline, chaus-sures, parfumerie, mercerie, etc., etc., comptoir, étagères, vitrines, etc.

L'adjudication sera faite au comptant, sans aucune garantie de qualité ou de contenance. L'adjudicataire devra payer son prix en monnaie française et 5 % en sus du prix d'adjudication. Il devra immédiatement enlever l'objet qui lui aura été adjugé, le tout sous peine de folle enchère.

Casablanca,  
le 25 septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
**NERRIERE.**

**TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT**

Suivant ordonnance rendue le 2 octobre 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de BOSC Joseph, décédé à Rabat le 25 août 1915, a été déclarée vacante.

Le curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
**A. KUHN.**

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CASABLANCA

Le Tribunal de première Instance de Casablanca, par jugement en date du 7 décembre 1914, rendu sur la requête de Madame COUTY Thérèse, Veuve SIMON, demeurant à Mogador, a donné acte à Madame Veuve SIMON de sa demande d'envoi en possession de la succession de Monsieur SIMON Jean-Emmanuel-Marie, chef de cuisine, demeurant à Derb Akeskris (Mogador), son époux, décédé à Mogador le 14 février 1913, sans laisser aucun héritier commun au degré successible, et, ayant de faire droit sur la dite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulue par la loi.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
NERRIÈRE.

**ENTREPRISE**  
de  
**Charpente & Menuiserie**

**PLANS et DEVIS**  
: : *sur demande* : :

**GUIGNARD & C<sup>ie</sup>**

Avenue de Casablanca

: : Près le Palmarium : :

: : **RABAT** : :

**J. DAVID**

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS  
Chiffons, Cornes, Laines, Grins,  
Peaux, Vieux métaux, etc...

*Se rend sur les lieux  
et sur demande*

Adresse: Boîte postale 200  
**CASABLANCA**

**Banque d'État du Maroc**

SOCIÉTÉ ANONYME

*Siège Social : TANGER*

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,  
Mazagan, Mogador, Oudjda,  
Rabat, Saffi

**PRODUITS FÉLIX POTIN DE PARIS**

**Maison J. ROBIC, à Rabat**

Rue des Consuls — Succursale Rue El-Gza  
Fondée au Maroc en 1894

Maison la plus ancienne et la mieux approvisionnée de tout le Maroc

**Alimentation Générale**

*Expéditions dans l'Intérieur*

**DEMANDER LE CATALOGUE DE LA MAISON**

**CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE**

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

*Siège Social : ALGER — Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon*

54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

**AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH.**

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

**GAZ THERMOLUX**

pour **ECLAIRAGE** et **CUIRINE**  
Le plus économique à 0.25 le mètre cube

Extincteur à mousse "**LE PARFAN**"

Adopté par les Marines  
Française, Anglaise et Allemande

**DÉSINFECTANT L'ANIOS**

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus  
énergique, le moins cher.

**NOTTÈGHEM & C<sup>ie</sup>**

S'adresser F. PARADIS, boîte 101

**CASABLANCA**

**C. COUGOULE DEVERGNE**

Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

**Menuiserie - Charpente**

**Escaliers**

**ATELIER MECANIQUE**

21, Route de Casablanca

**RABAT**